



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Orléans, le 23 mars 2011

Service Evaluation, Energie, Valorisation de la Connaissance

Le Directeur régional

Département Energie, Air, Climat

à

Nos réf : S:\SEEVAC\DEAC\eolien\28\PC - COA\74 ferme eolienne
de Reclainville - RECLAINVILLE\110331COA Reclainville-
Poweo.doc
2011-28-001
Affaire suivie par : RLB - *2011/273*
Tél. 02 36 17 41 41 - Fax : 02 36 17 46 02

POWEO ENR – Agence Ouest
11b rue Surcouf
35 000 RENNES

Courriel : seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

ATTENTION : NOUVEAUX
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

CERTIFICAT OUVRANT DROIT A L'OBLIGATION D'ACHAT

Le Préfet d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée sur la nationalisation de l'électricité et du gaz ;

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2000-1196 du 6 décembre 2000 fixant par catégorie d'installations les limites de puissance des installations pouvant bénéficier de l'obligation d'achat d'électricité ;

Vu le décret n°2001-410 du 10 mai 2001 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mars 2009 prescrivant la création d'une zone de développement de l'éolien sur le territoire de la communauté de communes de la Beauce Vovéenne ;

Vu le dossier de demande du 24 janvier 2011 en vue de bénéficier de l'obligation d'achat d'électricité

DECIDE

ACCUEIL DU PUBLIC : 959 rue de la Bergeresse à Olivet
Horaires d'ouverture 8h15-12h00 / 13h45-17h00
5, avenue Buffon - BP 6407
45064 ORLEANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41 - Fax : 02 36 17 41 01
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>



Article 1^{er} :

Un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité est délivré à

- Raison sociale : CENTRALE EOLIENNE DE RECLAINVILLE
- Forme juridique : SARL
- Adresse du siège social : Immeuble Artois 44, rue Washington
75 408 PARIS Cedex 08
- n° SIREN : 507 947 216
- Nom et Qualité du signataire du dossier : M. VIANNET DE L'ESTANG DU RUSQUEC,
gérant de la CENTRALE EOLIENNE DE RECLAINVILLE.

Concernant l'installation suivante :

- Adresse : lieu-dit la Besaigue Parcelle ZK 29 28 150 Réclainville
- N° SIRET : 507 947 216 00028
- Energie primaire utilisée : vent / éolienne d'une puissance nominale de 2 MW
- Puissance installée : 6 MW (3 x 2 MW)
- Capacité de production annuelle : 17 238 000 kWh
- Durée annuelle de fonctionnement de référence : 2 873 heures équivalent pleine puissance
- Parc éolien situé dans la ZDE de la Beauce Vovéenne – zone D, créée par arrêté préfectoral du 6 mars 2009.

Article 2 :

Toute modification des caractéristiques de cette installation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du CENTRE.

L'abandon du projet ou l'arrêt définitif de l'installation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du CENTRE.

La présente décision ne préjuge pas des autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'installation de production objet du présent certificat.

Article 3 :

La présente décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois.

La présente décision ne préjuge pas des éventuelles autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'installation de production objet du présent certificat.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur et par délégation
Le chef du département Energie, Air,
Climat


Roman LE BER